



# Funiflaine - Attentes des habitants que nous représentons

...

## D'abord un billet d'humeur

- Un Transport Public passe par définition là où il y a du public, et donc aux Carroz.
- Nous avons entendu lundi dernier un refus de principe du seul tracé digne d'un Transport Public, préférant un tracé avec une gare excentrée à Flaine (faite pour les skieurs et le fret) et une autre gare totalement disproportionnée au besoin à Pierre Carrée.
- Le règlement Xa (Avalanches) prévoit une possibilité de dérogation ( sur dossier technique pour analyse précise des risques) dans les cas suivants :
- §2.3. *Les travaux et ouvrages nécessaires au fonctionnement des services publics, y compris la pose de lignes et de câbles et les voiries forestières ou voies de circulation.*
- §2.6. *Tous travaux et aménagements de nature à réduire les risques.*
- §2.7. *Les travaux, installations et ouvrages tels que lignes, pylônes ainsi que les bâtiments (gares) nécessaires au fonctionnement et à usage exclusif des remontées mécaniques.*
- Le Funiflaine répond à au moins un de ces 3 cas, Mr le Sous-Préfet ne peut justifier un refus de principe par le règlement (à Magland, il avait dénoncé la surinterprétation des règlements).
- La Région et le Département peuvent le refuser, cela peut être considéré comme une discrimination.
- Nous sommes scandalisés par cette attitude « parapluie » des élus et responsables administratifs, qui remet totalement en cause le projet Funiflaine.

# Notre Attente

## Un véritable Transport Public, pour que le projet ait un sens

- Desserte de Magland, Les Carroz et Flaine, en réduisant le trafic routier,
- Offre "transport public" (horaires étendus) pour :
  - les skieurs, touristes, résidents, avec ou sans neige, entre Flaine, Les Carroz, et Magland, en réduisant les navettes entre pôles.
  - les actifs de Flaine qui viennent par centaines chaque jour en hiver,
  - transporter du fret (si c'est viable pour les commerçants), et ne pas cibler que les cars et les poids lourds
  - apporter un impact qualitatif sur le développement de la commune d'Arâches et du Grand Massif, non limité au ski, et **en respectant les espaces naturels**.
- Réduire et contenir les coûts de construction et d'exploitation, et les risques financiers,
- Contribuer si possible au fonctionnement du Domaine Skiable : accès au Grand Massif, doubler la liaison Flaine-Massif existante, sans oublier que l'activité SKI est un service public délégué. On pourrait envisager une desserte locale skieurs pour le Hameau.
- À Magland : préserver la qualité de vie, parkings enterrés en pied de montagne, et faciliter la liaison avec le train.

# Notre Attente

## **Pierre Carrée. Conserver et développer les activités sportives.**

La Desserte envisagée de Pierre Carrée détruit le seul lieu de Flaine où on peut pratiquer les activités nordiques, et qui bénéficie d'un enneigement exceptionnel.

La zone de Pierre Carrée, doit pérenniser les activités nordiques du Grand Massif lorsque Agy est en manque de neige, ou saturée.

Les navettes de Flaine assurent très bien la desserte de l'espace nordique depuis Flaine Forêt, et il vaut mieux en rester là plutôt que de détruire cet espace, ou bien mettre en place un transport à faible empreinte au sol.

Il faut un accès à Pierre Carrée en raquettes depuis Flaine par un chemin sans voitures.

Ces activités nordiques sont un besoin impérieux pour la station, et Flaine doit les prendre en compte, sans gigantisme incompatible avec le lieu.

La transformation de cette zone en HUB de ski alpin conduit aussi à la disparition des activités de cette zone réduite. Le ski alpin avec les purges et le damage a également un effet délétère sur la faune et les sols, que nous voulons éviter pour cette zone.

Nous n'oublions pas le golf en été et son Club House promis depuis 20 ans !:

Le Funiflaine doit réduire le besoin de navettes **SUR LA COMMUNE** et non l'accroître.

Notre projet est le seul qui justifie le Funiflaine et facilitera son exploitation.

**Sinon le rejet de la part des habitants est assuré. Le contribuable doit payer, et une fois de plus va être mis devant le fait accompli. Ce n'est pas de la concertation et cela pose un problème de déontologie.!**